



USCP UNSA Sénat & Assemblée nationale

Union Syndicale des Collaborateurs Parlementaires du Sénat & de l'Assemblée nationale

Monsieur Gérard LARCHER
Président du Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Paris, le 2 mai 2016

Objet : négociation d'accords collectifs concernant les collaborateurs parlementaires à l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

Suite à notre courrier en date du 27 janvier dernier, je tiens à porter à votre information le point suivant. Des décisions ont été engagées ces dernières semaines par le Président et les instances de l'Assemblée nationale en vue d'aboutir très rapidement à la conclusion d'un accord collectif négocié avec les représentants des collaborateurs de députés. Elles entérinent ainsi l'ouverture d'un dialogue social moderne et de négociations demandées par notre organisation syndicale depuis déjà plus de 15 ans, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, comme vous le savez. Ce processus a été initié lors d'une réunion le 10 mars dernier, dont l'objet était : « *la conclusion d'un accord collectif concernant les collaborateurs de députés entre une association de députés-employeurs créée à cet effet, d'une part, et les organisations représentant les collaborateurs d'autre part,...* ».

L'association de députés-employeurs a vu le jour le 27 avril et une première réunion est programmée le 26 mai prochain avec les organisations représentant les collaborateurs de députés.

En conséquence, nous vous demandons de nous recevoir de toute urgence pour évoquer cette situation et ses conséquences pour le Sénat.

Le moment semble venu, en effet, pour les sénateurs employeurs de faire un pas supplémentaire afin de disposer d'un outil similaire à celui choisi par les députés et d'anticiper le prochain vote de la loi dite « travail ». Cette initiative engagerait l'Institution sur la voie de la modernisation du dialogue social et de la gestion des ressources humaines, en son sein, et entérinerait dans les faits la reconnaissance tant attendue de la profession de collaborateurs parlementaires.

Cette étape s'inscrit, de surcroît, dans la suite logique de l'effort de clarification engagé début 2015 par la publication d'un corpus réglementaire sur le métier des collaborateurs parlementaires,

Dans cette attente, nous vous prions de croire, **Monsieur le Président**, en l'assurance de notre considération distinguée.

Florence Faye, Secrétaire générale
pour le bureau exécutif

Copie à : Mme CARTRON, Présidente de l'Agas
M. HERIN, Secrétaire général
MM. les Questeurs, MM. les Présidents de groupe